



Berne, le 2 novembre 2022

Destinataires :

Partis politiques

Associations faîtières des communes,  
des villes et des régions de montagne

Associations faîtières de l'économie

Autres milieux intéressés

**Numérisation dans le régime des allocations pour perte de gain (APG) :  
ouverture de la procédure de consultation**

Mesdames, Messieurs,

Le 2 novembre 2022, le Conseil fédéral a chargé le DFI de consulter les cantons, les partis politiques, les associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national, les associations faîtières de l'économie qui œuvrent au niveau national et les autres milieux intéressés sur la numérisation dans les APG.

Le délai imparti à la consultation court jusqu'au **15 février 2023**.

Les personnes accomplissant leur service militaire ou leur service civil, servant dans la protection civile ou auprès de « Jeunesse et sport » devront désormais faire valoir leur droit aux allocations pour perte de gain dans le cadre d'une procédure numérisée. Diverses modifications législatives sont nécessaires pour le traitement des données ainsi que pour la gestion du système d'information.

Dans le cadre de la procédure de consultation, nous vous soumettons par la présente le rapport explicatif pour avis.

Le projet et le dossier mis en consultation sont disponibles à l'adresse Internet:

[Procédures de consultation en cours \(admin.ch\)](#).

Conformément à la loi sur l'égalité pour les handicapés (RS 151.3), nous nous efforçons de publier des documents accessibles à tous. Aussi, nous vous saurions gré de nous faire parvenir dans la mesure du possible votre avis sous forme électronique (prière de joindre une version Word en plus d'une version PDF) à l'adresse suivante, dans la limite du délai imparti :

[sekretariat.abel@bsv.admin.ch](mailto:sekretariat.abel@bsv.admin.ch)

Nous vous prions de bien vouloir y ajouter les coordonnées de la personne responsable du dossier.



Monsieur Simon Blunier (tél. 058 460 84 02) se tient à votre disposition pour toute question ou information complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Alain Berset  
Conseiller fédéral